

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : CIAS – Avance sur subvention

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 janvier 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le dix-neuf janvier à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES CHAON. VANBERVLIET.

Le Président :

Explique à l'assemblée que compte tenu de la période de vote du budget qui interviendra au mois d'avril, le CIAS du Lac d'Aiguebelette sollicite le versement d'une avance sur subvention lui permettant de disposer d'une trésorerie suffisante pour pouvoir engager les dépenses nécessaires à son fonctionnement dans l'attente du versement par la Caisse d'Allocation Familiales du premier acompte de la Prestation de Service Unique ;

Propose au conseil communautaire à cet effet, de verser une avance sur subvention de 80 000€, montant fixé dans la limite de la subvention versée en 2022.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

AUTORISE le versement d'une avance sur subvention au CIAS du lac d'Aiguebelette d'un montant de 80 000€,

PRECISE que ce montant déterminé dans la limite de la subvention accordée au titre de l'année 2022, sera inscrit au budget primitif de l'année 2023,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet ;

AUTORISE le président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Publié le 26/01/2023